



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Bureau du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Compte-rendu de la séance du 4 février 2016

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 15 janvier 2016, s'est réunie le 4 février 2016, à Villabé (91), sous la présidence de M. de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Olivier de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. Yves GUY, chef du service économie agricole, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Didier HARDOUIN, représentant l'union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France ;
- M. Laurent MARBOT, représentant le Réseau AMAP Île-de-France ;
- M. Bertrand LIÉNARD, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France ;
- M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France ;
- M. Fabien PIGEON, représentant les propriétaires de foncier agricole.

1.2 Pouvoirs

- M. Philippe MORCHOISNE, représentant de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France dispose d'un pouvoir de M. Pierre MARCILLE lors de l'examen du PLU de Mondeville ;
- le représentant de la direction départementale des territoires dispose d'un pouvoir de M. Pascal MARTIN, représentant l'ONF (voix consultative).

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. Jean-Luc DAIRIEN, représentant l'INAO ;
- M. Nicolas HOTTIN, représentant des Jeunes Agriculteurs ;
- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Pascal MARTIN, représentant de l'Office National des Forêts (voix consultative) ;
- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires.

2) Invités à titre d'expert

- Mme Nina FERNANDEZ, représentant l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ;
- Mme Sandrine TERRISSE, de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France ;
- M. Thierry SIROU, représentant Coop de France ;
- Mme Julie OZENNE, du réseau AMAP Île-de-France ;
- Mme Valérie BRILLAUD, Mme Marie CHAUVOT, Mme Béline NEUBERT et M. Sébastien MAZIÈRES, de la direction départementale des territoires de l'Essonne ;
- Mme Clotilde DUGAUGUEZ, de la direction départementale des territoires de l'Essonne, lors de l'examen du PLU de Milly-la-Forêt.

3) Quorum et ordre du jour

M. de SORAS constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

a) Compte-rendu et fonctionnement de la commission :

- validation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2015 ;
- décision sur le dossier de PLU de la commune de Vert-le-Petit : ce PLU a été examiné lors de la CDPENAF du 10 décembre 2015. Suite à une erreur de forme, la commune a ré-arrêté ce PLU et a de nouveau saisi la CDPENAF. Le dossier étant en tout point identique sur le fond à celui examiné le 10 décembre 2015, la commission décide à l'unanimité de se référer à l'avis du 10 décembre 2015 ;
- entrée du Président du conseil de la Métropole du Grand Paris depuis le 1^{er} janvier 2016 dans la composition de la CDPENAF de l'Essonne ;
- explication du cadre de la saisine du dossier de déclaration de projet avec mise en compatibilité de PLU de la Ville-du-Bois ;

b) Étude du dossier de déclaration de projet avec mise en compatibilité de PLU de la Ville-du-Bois ;

c) Étude du PLU de Villebon-sur-Yvette¹ ;

d) Étude du PLU de Milly-la-Forêt ;

e) Étude du PLU de Mondeville.

¹Suite à une question soulevée lors de la présentation du PLU de Villebon-sur-Yvette en séance et après vérification des services, il est confirmé qu'une parcelle agricole de 1,19ha, exploitée et déclarée à la politique agricole commune, située à proximité du collège et lycée internat de l'Île-de-France est classée en zone N (naturelle) et en EBC (espace boisé classé).

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- M. MEUR (Maire), M. CARRE et Mme BENDAVID, représentant la mairie de La-Ville-du-Bois ;
- M. FONTENAILLE (Maire) et Mme BRUGEAS représentant la mairie de Villebon-sur-Yvette et Mme NICAISE (bureau d'études) ;
- M. SAINSARD (1^{er} adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de l'agriculture) et Mme KIENER-CALVET, représentant la mairie de Milly-la-Forêt ;
- M. DELHOTAL (Maire), représentant la mairie de Mondeville.

Le président de la CDPENAF,



- 9 MARS 2016
Olivier de SORAS

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>